

42LAB
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 8 000 euros
Siège social : 81 RUE DE FRANCE
C/O REGUS
06000 NICE
884 422 270 RCS NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{er} février 2026

L'an 2026,
Le 1^{er} février,
A 11 heures,

Monsieur QUENTIN HUGOT,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société 42LAB,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 81 RUE DE France C/O REGUS, 06000 NICE au 230 route des dolines - 06560 Valbonne à compter du 1^{er} février 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé au : 230 route des dolines - 06560 Valbonne."

Le reste de l'article demeure inchangé

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé par :

78A5435F0342402...

L'Associé Unique
QUENTIN HUGOT